



La prestation de compensation du handicap élargie aux troubles psychiques, cognitifs, mentaux et du neurodéveloppement - Approfondissement

Formation proposée par la MDPH de la Savoie à ses partenaires

Contexte

La prestation de compensation du handicap (PCH) a connu des évolutions majeures au 1^{er} janvier 2023 : élargissement des critères d'éligibilité, soutien à l'autonomie... Des avancées législatives impactantes, mais qui soulèvent beaucoup de questions dans la mise en œuvre !

Contenu de la formation

- ✓ Les spécificités des troubles « PCMT »
- ✓ Critères d'éligibilité
- ✓ Les aides
- ✓ Le soutien à l'autonomie
- ✓ Etude de cas

Objectifs

Permettre une meilleure connaissance de la prestation de compensation du handicap pour les personnes atteintes de troubles psychiques, cognitifs, mentaux ou du neurodéveloppement (PCMT) afin de mieux pouvoir les informer, orienter ou accompagner, ainsi que leurs proches aidants.

Public visé

Professionnels du secteur social, sanitaire, médico-social ou bénévoles d'associations de Savoie dont les missions intègrent l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation ou l'accompagnement des personnes dans leurs démarches auprès de la MDPH.

La participation à la formation de base « PCH... Comment ça marche ? » est obligatoire afin de pouvoir participer à cette formation.

Animation de la formation

Cheffe de service PCH et accompagnement des parcours, MDPH de la Savoie

Infirmière évaluatrice, service PCH

Contact : partenariat-mdph73@mdph73.fr

Lieu :

Service formation du Département de la Savoie

116, rue Sainte Rose

73 000 CHAMBERY

Nombre de stagiaires

- ✓ 12 par demi-journée
- ✓ Pas plus de deux participants d'un même service ou d'une même structure sur une session

Remis à l'issue de la formation :

- ✓ Attestation de formation
- ✓ Questionnaire d'évaluation
- ✓ Support de présentation